

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-0006

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC est donné par la greffière qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 17 octobre 2022 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineures suivante :

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2022-0006

<u>Lot</u> :	6 528 956 du cadastre du Québec circonscription foncière de Nicolet
<u>Adresse</u> :	365, Monseigneur-Provencher à Nicolet
<u>Nature et effet</u> :	Que l'implantation du bâtiment soit autorisée en fonction des dérogations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Une profondeur de 23,16 mètres au lieu de 27 mètres;• L'implantation du bâtiment principal à 1,19 mètres de la nouvelle limite de lot arrière au lieu de 6 mètres;• L'implantation d'un escalier extérieur à 0,22 mètre de la nouvelle limite de lot arrière au lieu d'un mètre; Le tout tel que présenté sur le plan préparé par monsieur Claude Guévin, arpenteur géomètre, pour le lot numéro 6 528 956 et portant les minutes 6447 dudit arpenteur-géomètre

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À NICOLET ce 15 septembre 2022.



M^e Magali Loisel
Greffière